



Mêlanges de la Casa de Velázquez

Nouvelle série

40-2 | 2010

El trabajo de las mujeres en España

Bâtisseuses de cathédrales ?

Le travail des femmes dans le secteur de la construction au bas Moyen
Âge selon l'exemple de Gérone

*¿Constructoras de catedrales? El trabajo de las mujeres en el sector de la
construcción de Gerona en la baja Edad Media*

*Female cathedral builders? Female labour in the construction sector during the
Late Middle Ages: the example of Gerona*

Sandrine Victor



Édition électronique

URL : <http://mcv.revues.org/3564>

ISSN : 2173-1306

Éditeur

Casa de Velázquez

Édition imprimée

Date de publication : 15 novembre 2010

Pagination : 59-72

ISBN : 978-8496820531

ISSN : 0076-230X

Référence électronique

Sandrine Victor, « Bâtisseuses de cathédrales ? », *Mêlanges de la Casa de Velázquez* [En ligne],
40-2 | 2010, mis en ligne le 15 novembre 2012, consulté le 01 octobre 2016. URL : <http://mcv.revues.org/3564>

Ce document est un fac-similé de l'édition imprimée.

© Casa de Velázquez

Bâtiſseuses de cathédrales ?

Le travail des femmes dans le secteur
de la construction au bas Moyen Âge

Sandrine Victor

Université d'Albi- FRAMESPA

La place de la femme dans la société médiévale a souvent été résumée à des images standardisées : poétesse, mystique, médecin¹. Fort heureusement, l'historiographie actuelle est largement revenue sur la place des femmes dans les activités artisanales urbaines médiévales. Du silence total sur leur place dans cette société industrielle, nous sommes arrivés à la reconnaissance fondée de leur rôle et de leur poids dans le monde du travail et en particulier dans les secteurs alimentaires et textiles². Cependant, en ce qui concerne les femmes bâtiſseuses, celles dont l'activité professionnelle serait le travail sur les chantiers de construction, peu d'études historiques se sont penchées sur leur cas. Outre le poncif sur le manque supposé de force physique, cet oubli est souvent justifié par un silence des sources³, qui ne peut cependant pas prouver leur absence des chantiers. Or, dans le cas de Gérone à la fin du Moyen Âge, des femmes apparaissent dans les comptes des fabriques. La présence de ces femmes bâtiſseuses n'est pas une spécificité locale, elle est constatée dans bien d'autres endroits et sur bien d'autres chantiers. Et même si ces femmes n'apparaissent que peu dans les actes professionnels, elles n'en sont pas moins une réalité de la vie artisanale urbaine.

Dans le cas de Gérone, leur trace documentaire, même si ténue, est attestée dans les comptes des fabriques locales, et en particuliers les comptes de la construction de la cathédrale Santa Maria⁴ et dans ceux de l'église Sant Feliu⁵. D'autres renseignements peuvent être glanés, en dehors de cette documentation comptable, dans les actes de la vie municipale. Ainsi, la présence des femmes peut être étudiée grâce aux diverses tailles de la fin du XIV^e et du

¹ BERTINI, CARDINI, FUMAGALLI, BEONI BROCCHERI, LEONARDI, 1991, p. 285.

² BEGHIN, 1996, p. 2.

³ KLAPISH ZUBER (dir.), 1992, p. 279.

⁴ ACG, Llibres d'Obra de la Seu, n° 23-51.

⁵ ADG, Obra, n° 452-454.

xv^e siècle⁶ levées par la municipalité, ainsi que dans les statuts et ordonnances de Métiers⁷ de cette époque, et dans les nombreux actes notariés⁸, dont 123 testaments ayant un ouvrier du bâtiment comme testateur, ou comme familier du testateur. En bref, ces traces documentaires nous permettent d'appréhender les destins et les statuts de ces femmes œuvrant sur les chantiers, d'abord en étudiant les marques et formes de leur présence, puis en s'interrogeant sur leur fonction et statut sur les chantiers et dans les corps de métiers, ainsi que leur rôle dans les rapports sociaux de cette société artisanale.

Femmes visibles, femmes invisibles

Apparaître dans les actes, laisser une trace dans l'écrit, c'est d'abord être nommé. Les formes de dénomination des femmes dans les actes de la vie urbaine sont une bonne entrée en matière pour s'interroger sur le statut et la reconnaissance de la femme artisan. Il y a principalement quatre manières de désigner une femme dans les comptes des fabriques et dans les actes civils.

60

La plus simple est de l'appeler « femme », sans mention ni d'un nom ou d'un prénom, ni d'un parent, ni d'un métier. Cette façon de faire ne relève cependant pas d'un quelconque sexisme, mais d'une habitude des procureurs des fabriques à l'heure de nommer la masse des sans-grade, des manœuvres formant le gros de la main d'œuvre occasionnelle, non experte et non connue. On trouvera ainsi également des mentions de « un homme », « un esclave », « un noir » ou « un valencien »⁹ dans les comptes de la fabrique de la cathédrale. Le procureur par cette forme de dénomination souligne le caractère passager de cette main d'œuvre qui ne travaille en général pas plus de quelques jours sur le chantier. Citons par exemple les comptes du chantier de Sant Feliu où le procureur paie « los menobres e fembres per fer l'ascombra ¹⁰», ajoutant à l'anonymat des ouvriers et ouvrières le traitement de groupe.

Ensuite, les femmes sont nommées par la structure Na ou Madona + leur prénom. Ce signe de respect est généralement constaté dans les comptes, mais également dans les actes municipaux, comme les levées de taille¹¹. C'est la forme la plus généralement utilisée.

Puis, on trouve une forme très répandue. La femme est située par rapport à un homme, que ce soit son père, son mari, son beau-frère... On trouve ainsi des structures de dénomination selon un schéma Madona + prénom + épouse (fille, belle sœur...) de + nom et métier de l'homme. La forme simplifiée de cette présentation existe avec l'utilisation du « de » qui souligne encore

⁶ AHMG, Manuals d'Acords, n° 35-100 et Talles, n° 4-5

⁷ AHMG, Gremis, n° 1, 7, 8.

⁸ AHPG, not. 1, 2, 3, 4, 6, 8, 11.

⁹ VICTOR, 2008, p. 437 sq.

¹⁰ ADG, Obra, 1365-1391, f° 20.

¹¹ AHMG.

plus l'appartenance de la femme ou en tout cas sa dépendance vis-à-vis de l'homme cité¹². La présence de la femme est ainsi validée par son lien familial à un homme qui sert dès lors de caution à sa place dans le monde professionnel. Nous ne résistons cependant pas à un splendide contre exemple d'un certain Anthoni « marit de la Lucia, traginer¹³».

Enfin, cas rares mais cependant présents, des femmes sont nommées telles les autres artisans, par une structure prénom + nom éventuel + nom de métier, parfois féminisé. On trouve ainsi trace de manoeuvres, de chaufournières, de peintres etc. Tout le spectre des métiers représentés sur les chantiers y figure, ou presque. Ces femmes semblent avoir atteint un niveau d'indépendance reconnu ainsi par les autorités de la fabrique.

Ainsi, les indices que peuvent nous laisser la forme par laquelle les personnes sont nommées ou choisissent de se nommer sont souvent riches de pistes de réflexions pour les historiens. Notons cependant que dans le cas qui nous intéresse aujourd'hui, aucune femme à l'heure de rédiger son testament flanque son nom de celui d'une profession¹⁴. Ce comportement est à souligner, car l'acte de tester n'est pas anodin. Même les veuves continuent de se dénommer par un prénom + prénom et nom du mari + « décédé » + métier du mari. Elles héritent peut-être de l'atelier, mais pas du titre, et en tout cas ne le revendique pas. On peut même s'interroger sur une excessive discrétion sur leurs activités professionnelles passées : aucun legs féminin ne mentionne d'atelier, de boutique, d'outils¹⁵ etc. Elles partagent leurs biens meubles et immeubles en général, sans relief particulier pour ce qui leur a permis, le cas échéant, de vivre. Quand elles sont propriétaires d'une maison, elles n'y distinguent pas d'éventuelles pièces de travail, ou des infrastructures (four, carrière, puit etc.) qui pourraient nous guider sur la piste d'une activité professionnelle. Dès lors, leurs seuls liens au Métier apparaît dans les testaments par le choix des exécuteurs testamentaires ou des témoins, souvent issus des métiers du bâtiment, ce qui laisse à penser qu'elles conservent même après un veuvage un lien étroit avec l'environnement professionnel du feu mari¹⁶ ou du leur, et par les destinations de certains dons à des fabriques, même si dans ce cas il est difficile de faire la part entre pratique caritative classique et lien particulier avec un chantier.

Quelles conclusions tirer de ces premières constatations ? Il semblerait qu'il existe deux catégories de femmes actives sur les chantiers. Une première catégorie de mères, épouses ou filles qui travaillent là pour aider à l'économie familiale, sans particulière qualification et qui semblent donc se louer ici comme elles se loueraient aux champs ou dans les nombreux ateliers textiles géronais. Ce sont des bras, pas des expertes dans ces métiers, et les fabriques les

¹² VINYOLES VIDAL, 2005, p. 183.

¹³ AHMG, Talles, 1403, Mercadal, vol. 4, f° 35r°.

¹⁴ AHPG, Notaria Girona, n° 1-11.

¹⁵ Sur 123 testaments impliquant un artisan de la construction. Voir VICTOR, 2008, pp. 303 -358.

¹⁶ *Ibid.*, p. 301 ; PÉRNOUD, 1982, p. 206.

assignent donc à ce titre à des tâches subalternes, sans particulièrement faire cas de leurs aptitudes physiques. Une seconde catégorie de salariées se dessine alors : des femmes artisans, veuves ayant héritées d'un atelier ou le cogérant avec un mari, ou « femme de » ayant acquis un savoir faire suffisant pour mériter de la part des procureurs la reconnaissance comme professionnelles à part entière, reconnaissance cependant invisible dans la société civile.

Ceci pose naturellement donc la question de la reconnaissance effective de la part des professionnels des savoirs faire des femmes intervenant dans les métiers de la construction. La place des femmes dans les statuts professionnels est variée : présentes à Paris dans certains corps de Métiers au XIII^e siècle¹⁷, elles en sont totalement absentes à Montpellier¹⁸ par exemple. En tout cas, il n'y a pas de traces documentaires de femmes dans les métiers du bâtiment dans ces deux villes. Gérone voit les confréries se muer en confréries de Métier au XV^e siècle. En 1400, les statuts de la confrérie de Sant Narcis¹⁹ mentionnent sans différence de statut « comfrare e comfraressa ». La documentation de la dite confrérie établit cependant une liste exhaustive des membres, prenant scrupuleusement le soin de séparer confrères et consœurs dans deux catégories distinctes. L'évolution de ces associations d'entraide vers des associations de Métiers prend forme à Gérone d'abord en 1419 avec l'enregistrement des statuts de la confrérie des Quatre Saints Martyrs qui regroupe tailleurs de pierre, charpentiers et arbalétriers²⁰. Même si cette association est encore officiellement une « confrérie », le fait que le métier des membres soit spécifié montre que nous nous sommes éloignés de la simple mise en communauté de fonds pour l'entraide et l'assistance face à la mort et à la maladie. Ce privilège d'Alphonse le Magnanime de 1419 spécifie que cette confrérie est ouverte à « tous les tailleurs de pierres, les charpentiers et les arbalétriers ainsi qu'aux hommes et aux femmes désireux d'entrer ». C'est également le cas dans les statuts de la confrérie de charpentiers, maçons et plâtriers d'Aix-en-Provence datant de 1475²¹. Les femmes peuvent donc faire partie de cette confrérie de métier, comme « membres associées », sans se voir théoriquement opposer de critères d'entrée. C'est un acte transitoire entre la confrérie d'entraide, et la véritable organisation de Métier, qui naîtra elle en 1480 par le biais d'un privilège de Ferdinand le Catholique²², où, là, toutes mentions à des femmes membres ou consœurs ont totalement disparu. D'ailleurs, les ordonnances de Métiers extraites des délibérations municipales confirment le fait : les femmes ne sont pas reconnues par la profession. Ainsi, l'ordonnance des tailleurs de pierre de

62

¹⁷ ROUX, 1996, p. 2.

¹⁸ BEGHIN, 1996, p. 2.

¹⁹ ADG, Sant Feliu, Confreries, Sant Narcis, 5.4.4, 1400, f^{os} 2^o-3^o.

²⁰ AHMG, Gremis, n^o 7.

²¹ BERNARDI, 1993, p. 270.

²² AHMG, Gremis, n^o 7.

1482²³ est claire : « ...que si home estranger expert en dits art vindra per fer faena... ». Pas de femmes expertes ici, on s'adresse uniquement à des hommes. Tout comme dans l'ordonnance des tailleurs de pierres et des charpentiers de l'année précédente²⁴ : les travaux de pierre et de bois ne doivent pas être « fets per homes inhabils i inexperts ». A l'heure de s'adresser aux professionnels en activité, la femme n'est plus prise en considération. Les femmes n'ont pas accès à la reconnaissance du Métier, et donc en aucun cas pas plus au grade de maître qu'au statut d'apprentie. À l'heure de réglementer concrètement l'activité professionnelle, la femme disparaît des écrits. La formule « confrères et consœurs » ne serait qu'une forme rhétorique, une prétention à l'universalité plus qu'une réalité statutaire. Les femmes participaient aux pratiques religieuses et funéraires de ces premiers Métiers, bénéficiaient de la solidarité, en tant qu'ayants droit car femme ou veuve « de »²⁵, mais ne semblaient pas être des consœurs partageant expertise et savoir-faire²⁶. On est loin des cas allemands de femmes sur les chantiers et dans les corporations de Métiers²⁷. De fait, la pratique des procureurs des comptes des fabriques locales de qualifier les femmes travaillant avec un nom de métier leur est très personnelle. En nommant une femme « manœuvre » ou « chaudière », le procureur reconnaît ainsi peut-être un savoir-faire, mais c'est aussi une manière pour lui de se repérer plus facilement dans les tâches du chantier et dans ses dépenses. En bref, si elles ont accès aux techniques, et peuvent être reconnues pour cela, c'est par expérience et non par formation théorique au cœur du Métier. Elles peuvent donc prétendre au savoir-faire, pas au titre. En effet, si nous prenons les sources notariales, aucun contrat nommant explicitement une femme comme professionnelle du bâtiment, c'est-à-dire apposant une profession à son nom sans la présence d'un mari dans l'acte notarié, n'existe pour le xv^e siècle géronais. De même, sur 68 testaments du xv^e siècle de femmes d'ouvriers du bâtiment, dont 38 veuves, point non plus de qualification professionnelle, ni d'outils ou matériaux apparaissant dans le patrimoine légué. Quant aux ouvriers eux-mêmes, aucun des 55 actes testamentaires ne mentionne un quelconque legs ou un don d'outils ou d'atelier à la femme du mourant. Ailleurs, certains statuts de confréries emploient cependant le terme de « maîtresse » dans des expressions telles que « maîtres, maîtresses ou valets »²⁸. Selon les ordonnances des Cortes, on devrait même être sur une parfaite égalité hommes/ femmes²⁹. Cependant, à la lecture des contrats d'apprentissages ou d'embauche, jamais un tel terme n'est repris, et les femmes, comme nous l'avons dit, n'y apparaissent pas. Ces titres

²³ AHMG, Manuals d'Acords, n° 82, 1482, s/f°.

²⁴ *Ibid.*, n° 81, 1481.

²⁵ SEGURA GRAÍÑO, 1988, p. 24.

²⁶ BERNARDI, 1993, p. 269.

²⁷ *Ibid.*, p. 268.

²⁸ *Ibid.*, p. 269.

²⁹ RÁBADE OBRADÓ, 1988, p. 125.

de « maîtresse » ou « consœur » leur viendraient-ils tout simplement d'un lien familial, mariage ou filiation ? Il semblerait que oui. Par conséquent, l'intégration des femmes dans les confréries pourrait avoir comme unique explication les liens familiaux qu'elles ont avec les confrères et maîtres.

Notons cependant un intéressant contre-exemple. Les statuts de Carpentras³⁰ tendent à montrer que la femme apparaît dans les confréries car elle joue un rôle dans les cellules artisanales. En effet, à Carpentras, les veuves continuent à exercer le métier de leur mari, si elles le désirent, et sous le nom de celui-ci. Ceci expliquerait peut-être, si appliqué au cas de Gérone, que nous n'ayons pas trouvé de traces de femmes dans les contrats, celles-ci utilisant le droit de travailler sous le nom de leur mari ou utilisant peut-être un système de sous-traitance. Elles pourraient ainsi faire leurs affaires tout en utilisant le nom d'un de leurs salariés. Dans les tailles du xv^e siècle levées par la municipalité de Gérone, on trouve cependant deux femmes qui portent leur propre nom pour travailler et qui se désignent par une profession au féminin : Dominga, « vidriera » habite rue Albadiners en 1493 et Vicenza, « pintora », vit dans la même rue en 1497³¹. Cependant, aucun contrat à leur nom durant tout la décennie n'a pas être retrouvé dans les actes notariés. Elles font probablement leurs affaires sous le nom de leur époux, mais existent administrativement sous leur propre nom, qui en l'occurrence se limite à un prénom, et affichent sereinement leur profession. Il est remarquable cependant qu'elles exercent toutes les deux des métiers qui nécessitent ateliers, et qui bénéficient d'un réel prestige social, ce qui peut leur procurer une certaine liberté. Et surtout, ces deux femmes exercent une profession qui, à l'époque, n'est pas constituée en confrérie de Métier. Il est fort à parier qu'elles puisent là la tranquillité pour porter le nom de la profession comme bon leur semble, puisqu'il n'y a pas d'organes régulateurs dans leur cas. Nous ne pouvons attester au contraire de la présence de femmes tailleuses de pierre, par exemple, portant nom et profession. Cette absence pourrait être due soit au statut salarié du métier, sans atelier donc sans héritage pour une veuve, soit à la profession déjà pleinement constituée en organisation de Métier réglementée.

Mais ne réduisons pas définitivement la femme au silence documentaire si elle exerce un métier sans atelier ou boutique ou si elle n'est pas veuve. Elle apparaît fréquemment dans des quittances de paiements. Elle encaisse en fait les créances au nom de son mari, jouant visiblement un rôle de choix dans le fonctionnement familial de l'atelier³², c'est-à-dire en tenant les cordons de la bourse et en se chargeant de ce qui pourrait être appelé de nos jours le « contact client »³³. Suivant les conseils de Christine de Pizan, la femme apprend à gérer l'atelier pour seconder voire remplacer son époux³⁴. Elle y a donc un rôle actif.

³⁰ BERNARDI, 1993, p. 270.

³¹ AHMG, *Manuels d'Acords*, n° 93 et n° 97.

³² VINYOLÉS VIDAL, 2005, p. 181.

³³ FURIÓ, 1998, p. 3.

³⁴ WADE LABARGE, 1988, p. 188; PERNOUD, 1995, p. 143.

Il ressort donc que les femmes travaillent effectivement sur les grands chantiers de la fin du Moyen Âge en Catalogne, et, nous le verrons, à des postes variés. Cependant, la trace qu'elles ont laissée est fugace, car elles ne sont pas reconnues, dans le cas du monde des Métiers de la construction, par les autorités professionnelles. Leur parcours, si elles en ont un, est donc toléré mais pas validé par les Métiers, car elles sont maintenues loin du savoir théorique.

Les bâtisseuses

Les comptes des fabriques des ouvrages ecclésiastiques, la cathédrale Santa Maria et l'église Sant Feliu, détiennent en leurs pages les traces de femmes travaillant sur leurs chantiers. Le cas est notable car les femmes ne sont toujours présentes sur les grands ouvrages ecclésiastiques, comme pour les chantiers de la cathédrale de Mallorca, de Tortosa ou de Murcia³⁵ qui n'ont employé aucune femme ou très peu. Notons immédiatement que, par contre, les ouvrages municipaux ou civils — les murailles, les ponts entre autres — n'ont aucune représentante féminine dans leurs équipes de bâtisseurs. Arrêtons nous un temps pour s'étonner de cette situation. Dans le cas de Gérone, il a été montré que le chantier de la cathédrale requière des ouvriers avec une plus forte expertise que ceux œuvrant sur les chantiers des murailles³⁶. Ces derniers, en effet, sont dans leur forte majorité des hommes sans expérience dans les techniques du bâtiment. Mais ces ouvrages de fortification nécessitaient surtout de nombreux bras, dans un temps très court, pour de basses tâches. On aurait pu s'attendre donc à trouver là des femmes, inexpertes ou sous-employées, mais ce n'est pas le cas.

Quelles sont donc les activités exercées par les femmes sur les chantiers ecclésiastiques géronais ? Disons-le clairement : toutes, à l'exception des métiers du bois, qui sont de toute façon réservées à une élite. Sur les chantiers de Sant Feliu ou de Santa Maria, elles dégagent les gravats et portent les pierres, mettant d'ailleurs par là définitivement à terre l'argument d'une faiblesse physique expliquant leur absence supposée des chantiers. Elles le font à dos d'homme, ou de femme pour mieux dire, ou avec des bêtes, dont elles sont propriétaires. C'est par exemple la « femme de Miralpeix » qui transportent des pierres depuis la carrière jusqu'à la cathédrale pendant 9 jours en janvier 1461³⁷, avec une ou deux bêtes, selon les jours, et pour le même salaire qu'un homme dans les mêmes conditions. Elles font également le mortier ou taillent des pierres. Les métiers liés à l'eau semblent constituer une certaine spécialisation. Elles transportent l'eau pour le mortier, et cette tâche est loin d'être la plus facile³⁸. D'abord, parce que sur le chantier de la cathédrale, il y

³⁵ CUENCA PRAT, CHAMORRO TRENADO, 2005, p. 311.

³⁶ VICTOR, 2008, pp. 269-270.

³⁷ ACG, Obra, n° 43, 1461, f° 46v°.

³⁸ BERNARDI, 1993, p. 273.

a fort heureusement un puit, ce qui n'est pas le cas pour Sant Feliu, où elles doivent sûrement alors descendre à la rivière. De plus, la transformation de la chaux vive en chaux grasse conditionne la qualité du mortier, elle demande donc à ce titre un certain doigté. On pourrait voir dans cette savante technique des dosages un savoir-faire acquis en cuisine. Elles fournissent enfin des matières premières, des animaux de bât ou des fournitures diverses : paniers, cordes... Certaines apparaissent même dans des Métiers de prestige, qui nécessitent boutiques ou ateliers : on a déjà rencontré une vitrière et une peintre, mais il existe également des maréchaux-ferrants³⁹. Il est fort à parier qu'elles soient veuves et continuent de diriger l'atelier marital. Elle dirigent à ce titre les apprentis, ou laissent ce soin à des salariés plus experts, mais en tout cas elles les gèrent. Ainsi, elles vont louer leurs salariés sur les chantiers, et les apprentis apparaissent alors comme leur appartenant, au même titre qu'à des chefs d'ateliers hommes. Citons ainsi l'exemple de Lorenç apprenti de Madona Adroera, qui apparaît comme tel dans la taille du Mercadal en 1412⁴⁰. Cependant, malgré cela, leur absence dans les contrats d'apprentissage montre bien que leurs connaissances techniques ne sont pas formalisées vis-à-vis de la structure professionnelle, qui visiblement n'avait pas prévu ça⁴¹. Dans le cas du dit Lorenç, son contrat d'apprentissage a dû être signé avec le défunt mari de Madona Adroera, sinon, elle ne pourrait pas vis-à-vis du Métier encadrer officiellement ce jeune. Par contre, il ressort donc que l'apprenti peut poursuivre son enseignement à la mort de son maître avec la veuve de celui-ci, sûrement avec l'encadrement d'un autre salarié plus âgé.

Elles sont donc partout, mais pas tout le temps. Et c'est là la principale caractéristique de l'activité professionnelle féminine sur les chantiers : elle est excessivement conjoncturelle et ponctuelle. En d'autres termes, les femmes travaillent quand il manque d'hommes ou quand la situation économique est extrêmement tendue et qu'elles doivent, en plus de leurs activités quotidiennes traditionnelles, trouver des espèces sonnantes et trébuchantes pour gonfler la bourse familiale. Par exemple, on trouve des femmes sur le chantier de Sant Feliu uniquement à la fin du xiv^e siècle, en situation de pénurie de main d'œuvre liée à la crise démographique et économique bien connue, cas que l'on retrouve également à Lleida⁴². Il semble que cette explication conjoncturelle prévale sur celle, un peu romantique, de femmes travaillant sur ce chantier par pure dévotion à Sant Feliu, très populaire à cette époque⁴³. On retrouverait alors ces femmes travaillant pour l'amour de Dieu au xv^e siècle, or ce n'est pas le cas. De même les femmes qui apparaissent sur le chantier de la cathédrale le font lors des grandes phases constructives, où tous les bras de la

³⁹ CONTRERAS JIMÉNEZ, 1988, p. 105.

⁴⁰ AHMG, Talles, n° 4.

⁴¹ VINYOLÉS VIDAL, 2005, p. 181.

⁴² ARGILÉS ALUJA, 1993, p. 123.

⁴³ CUENCA PRAT, CHAMORRO TRENADO, 2005, p. 313.

région ou presque sont sollicités, ou encore lors des grands désordres de la fin du siècle, en particulier entre 1460 et la fin de la période, quand les hommes livrent bataille. C'est également le cas pour le chantier de Sant Feliu à la fin du XIV^e siècle : les femmes interviennent lors des phases les plus consommatrices de main d'œuvre, et en particulier la construction du cloître et du clocher⁴⁴. Les hommes sont alors plus facilement affectés aux tâches techniques, et les femmes les soulagent des activités à faible valeur ajoutées, comme le déblayage, le port, ou la préparation des matières premières. Cette activité conjoncturelle souligne également une non pérennité de l'emploi féminin. Les femmes travaillent sur des temps courts comme un plus pour la production, un renfort occasionnel. Elles ne deviennent pas des collaboratrices régulières. Elles n'interviennent parfois qu'une journée puis disparaissent⁴⁵, d'autres peuvent intervenir quelques semaines, le temps de finir une étape du chantier. C'est par exemple le cas sur le chantier de Sant Feliu où une dizaine de femmes œuvre pour déblayer la tour nord durant tout le mois de septembre 1462⁴⁶. Cette instabilité n'est pas l'apanage de tous les bras qui se louent sans qualification : certains manœuvres sont spécialisés dans le bâtiment et travaillent de façon pérenne pendant des décennies⁴⁷. Ce n'est pas le cas non plus de tous les métiers féminins : les brodeuses qui travaillent au début du siècle à la cathédrale pour le compte de la fabrique ont un emploi stable sur une période de près de 15 ans⁴⁸. Ceci souligne donc une certaine polyvalence des fabriques comme des femmes : les femmes ont accès aux chantiers par manque de main d'œuvre masculine⁴⁹ et les fabriques dans ce cas n'hésitent pas à faire appel à elles, mais aussi par manque temporaire de travail dans les domaines plus typiquement féminins, le secteur textile ou alimentaire en particulier à Gérone, ce qui oblige les femmes à ouvrir leur champ d'activités.

On trouve ensuite trace des femmes dans les comptes des chantiers dans des cas de vente de fournitures et de matières premières. Elles peuvent être propriétaires d'exploitations qu'elles donnent à ferme à des artisans ou exploitantes directes. C'est par exemple le cas de Llorenza, « calcinera », qui vend à la cathédrale de la chaux à partir de 1438 ou encore de Francesca, qui fournit au chantier du chène-liège à partir de 1456⁵⁰. La première est clairement qualifiée de chaudière, il semble donc que l'exploitation et la vente de chaux soient son activité principale. Il est intéressant de noter que le quartier d'habitation de cette Llorenza, Pedret, est le lieu de résidence et d'activité

⁴⁴ ADG, Obra, 1355-1365.

⁴⁵ ACG, Obra, n° 44, f° 48r°.

⁴⁶ ADG, Obra, 1355-1365, f° 46 sq.

⁴⁷ VICTOR, 2008, p. 229 sq.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 158.

⁴⁹ ARGILÉS ALUJA, 1993, p. 123.

⁵⁰ ACG, Obra, n° 43, f° 19v°.

d'une famille de chafourniers, les Llorenç⁵¹. Tout porte à croire qu'elle est membre de cette famille et que Llorenza est la féminisation du nom connu et reconnu de sa famille, fournisseur attitré de la cathédrale de Gérone⁵², nom conservé pour des raisons évidentes de commerce. Quant à la seconde, elle n'est, elle, présentée que comme « Madona Francesca » et fournit ce bois de façon très ponctuelle, chaque année en septembre pour réparer le puit. Ce ne serait alors pas son activité principale, mais plutôt une façon d'arrondir des fins de mois peut être difficiles. Cela ne traduit pas enfin une appartenance au monde de la construction. Par contre, un autre exemple, celui de Madona Antonia Mar qui fournit, elle, des coins en fer, souligne une spécialisation forte⁵³, même si elle n'est pas désignée comme maréchale ferrant. Elle n'est cependant pas sollicitée de façon régulière par la fabrique.

Il est important de constater que la majorité des femmes rencontrées sur les chantiers sont reliées par un lien de parenté avec un ouvrier déjà en place ou connu de la fabrique. On trouve ainsi en 1460 à la cathédrale une Miralla den Miralles, manœuvre comme ce dernier, et qui touche le même salaire que ses compagnons hommes⁵⁴. L'utilisation du « den », en général réservé aux jeunes ou aux apprentis, s'applique peut-être ici à celle qui est la fille du dit Miralles, dont la femme, en 1456, louait quant à elle des mules pour le transport des pierres à la même fabrique⁵⁵. On reste cependant perplexe sur le prénom de Miralla, qui semble être qu'une version féminisée du nom de famille du père. C'est en tout cas une entreprise familiale. Cet exemple est doublement intéressant : en tant que femme, elle touche le même salaire que les hommes, et si, de plus, elle est réellement une jeune, cette parité salariale est encore plus remarquable. Le clan professionnel peut être élargi au-delà du simple binôme mari-femme. Ainsi, sur le chantier de la collégiale Sant Feliu, on paie un tailleur de pierre pour son travail et pour celui de « suo familio⁵⁶ ». On rencontre également des filles, des nièces, des brus comme la « fila den Arnau Serrra quondam argenter » ou la « sogra den Bernat Torrent fuster » qui apparaissent dans la taille de 1417⁵⁷. C'est d'une parfaite normalité, vu le nombre d'ouvriers qui vient également travailler avec fils, neveux ou petit-fils⁵⁸. Celui qui n'a pas de descendance ou de collatéraux masculins viendra avec les filles de la maison. A l'inverse, une femme apparaît comme parfaitement autonome et sans lien avec les autres ouvriers hommes : Marthoria Berneda est officiellement « mano-

68

⁵¹ Selon les actes de la « pabordia » de Décembre, propriété du chapitre de la cathédrale. ACG, Pabordia de Desembre, n° 8, a, 10, livre I et II.

⁵² VICTOR, 2008, p. 349.

⁵³ ACG, Obra, n° 44, f° 30r°.

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ ACG, n° 43, s/f°.

⁵⁶ ADG, Obra 1355-1365, f° 3.

⁵⁷ AHMG, Talles, n° 5, 1417, f° 19r° et 11r°.

⁵⁸ VICTOR, 2008, p. 437 sq.

bra » et touche à ce titre le même salaire que les hommes en 1462, c'est-à-dire 2 sous et demi⁵⁹. Son exemple souligne à nouveau la brièveté des embauches des femmes : elle ne travaille que deux semaines.

Ceci nous amène à nous poser la question des salaires, épineuse. Tout comme pour les hommes, l'explication des variations de salaires est soumise à de nombreux critères (tâches, force, expérience ...). Toutes les femmes ne touchent pas le même salaire entre elles. On distingue deux échelles dans les salaires féminins sur le chantier de Sant Feliu dans le dernier tiers du XIV^e siècle⁶⁰. Le sexe n'est donc pas le seul critère de rétribution. En général, on constate des salaires féminins inférieurs à ceux des hommes, différence pouvant s'expliquer ou se justifier par un rendement ou une affectation autre sur les tâches du chantier. Un exemple frappant est celui du chantier de Sant Feliu au XIV^e siècle : les femmes touchent systématiquement la moitié des salaires des manoeuvres⁶¹ à tâche égale. De même, sur le chantier de Saint Victor en 1363, les femmes touchent 2 sous par jour et les hommes qui les remplacent à la même tâche 6 sous 8 deniers⁶². Cependant, il semble qu'il soit excessif d'en faire une généralité. D'abord parce que, comme nous venons de le voir, elles touchent parfois le même salaire que les hommes, en tout cas pour le chantier de la cathédrale Santa Maria de Gérone. La schématisation est donc difficile, d'autant que ces écarts de salaire à tâche identique se rencontrent également chez les ouvriers masculins⁶³. Le genre n'explique donc rien dans certains cas. L'offre et la demande, les tâches et leur pénibilité, le degré de qualification, leur position hors du Métier, pourquoi pas la place du mari sur le chantier et son influence, peuvent être des pistes de réponses qui faudrait explorer avec des sources complémentaires.

Femmes comme enjeux d'une stratégie professionnelle familiale

À défaut de jouer un rôle majeur ou à long terme dans les équipes des ouvriers travaillant sur les chantiers, les femmes peuvent par contre être les clefs de voûtes de la pérennisation et du développement de l'activité familiale dans le domaine⁶⁴.

Tout d'abord, pour les métiers ayant boutique, ateliers ou infrastructures — chauffournier, charretier, peintre, orfèvre ... — la femme relaie son mari à la gestion de l'entreprise familiale, traitant directement avec les clients, gérant l'atelier ou perpétuant l'activité à la mort du conjoint, comme nous l'avons vu précédemment. Cependant, il ne faut pas négliger le rôle que les

⁵⁹ ACG, Obra, n° 44, f° 42r°.

⁶⁰ ADG, Obra, 1355-1365 et 1365-1391.

⁶¹ Exemple en 1362 : ADG, Obra, 1355-1365, f° 46 sq.

⁶² BERNARDI, 1993, p. 275.

⁶³ VICTOR, 2008, p. 244.

⁶⁴ BERNARDI, 1996, p. 55.

filles d'artisans peuvent avoir à l'heure de développer ladite activité. Les stratégies matrimoniales en ce sens existent. Dans le cas de Gérone, 23,40 % des mariages conclus dans le monde des ouvriers de la construction le sont entre personnes provenant de familles dont c'est la principale activité⁶⁵. Un peu moins de 15 % des cas consacrent un mariage entre un ouvrier et une femme issue d'une famille exerçant le même métier que celui-ci. Le comportement face au mariage semble différent entre les hommes et les femmes. Les hommes cherchent une alliance, une stratégie professionnelle leur permettant d'asseoir leur statut dans un métier ou de développer leur activité. 36 % des testateurs ont épousé des filles dont l'activité du père ou du frère est identique à la leur et 36 % ont recherché des compagnes issues du monde du bâtiment. En revanche, les pères artisans du bâtiment ne semblent pas rechercher à tout prix le mariage de leur fille avec un autre ouvrier de la construction : 17,14 % des filles d'artisans épousent un homme du secteur de la construction, et seules 8,57 % des épouses se marient avec un homme dont le métier est identique à celui de leur père. Le père ne cherche pas un semblable comme gendre, mais plutôt un allié, qui lui permette de se développer par une concentration verticale des activités. Les jeunes hommes à marier, par contre, doivent asseoir leur place dans le milieu professionnel, voire y entrer s'il ne sont pas encore maître : épouser une fille de maître revêt alors toute son importance.

La transmission du patrimoine professionnel se fait donc davantage par le fils, qui hérite de l'atelier et du savoir-faire du père et qui peut, lui, passer l'examen pour être maître devant les représentants du Métier. Une alliance par l'intermédiaire de la fille ne semble être intéressante, sauf si le père n'a pas d'héritier mâle. En effet, de nombreux ouvriers du bâtiment sont salariés et rien à transmettre à la génération suivante, pas même les outils dont ils ne sont pas toujours propriétaires⁶⁶. On va appliquer alors la règle catalane du mariage dans la même catégorie sociale plutôt que celle de l'endogamie professionnelle⁶⁷. Cependant, les métiers où un atelier, un outillage spécifique et/ou des infrastructures sont nécessaires, comme les charpentiers, les « mestres de cases », les charretiers et les orfèvres, sont plus enclins à réfléchir à une stratégie matrimoniale. Certains cas montrent que des familles visent même à créer de véritables dynasties. Voyons quelques exemples. Le fils de la famille Julia, maître majeur de la cathédrale, épouse Raphaëla, la fille du maître majeur précédent, Joan Agusti. C'est également le cas de la famille Boet, dont le père et les trois fils sont tailleurs de pierre. L'un des fils, Francesc, épouse une fille de charretier, Margarita, créant là une association utile producteur-transporteur. C'est aussi et enfin

⁶⁵ *Ibid.*, pp. 293-296.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 121.

⁶⁷ CUVILLIER, 1969, p. 162.

l'exemple de la famille Casellas, dont le père charpentier épouse en premières noces la fille d'un charretier, puis, obtient d'un second mariage deux fils qui seront tous deux maîtres de maison, qui profitent pleinement du patrimoine familial. En tout cas, il ne faut pas négliger la place des femmes dans ces comportements sociaux des ouvriers du bâtiment, même s'il faut se garder de les réduire à des monnaies d'échanges. Elles sont plutôt là le trait d'union intergénérationnel entre un savoir-faire et un autre, jouant parfois le rôle de gardienne du patrimoine professionnel en cas de décès de l'artisan par exemple, veillant sur l'atelier en attendant un remariage ou que ces enfants soient en âge de prendre la relève.

Il est clair dès lors que la femme n'est en aucun cas éloignée du monde professionnel, pas plus dans le secteur du bâtiment et de la construction que dans ceux, plus typiquement féminins, du textile ou de l'alimentation. Les femmes interviennent dans presque toutes les étapes du chantier, même si elles se concentrent davantage sur les phases de gros œuvre. Certaines utilisent ces temps de travail comme compléments financiers à d'autres activités professionnelles ou familiales, d'autres en font une activité principale, assistant ou prenant le relais de l'activité maritale. Elles font partie intégrante des stratégies professionnelles, et aide ou en tout cas participent à l'élaboration et au maintien de 'clans' de métiers. Elles côtoient donc les hommes du Métier et les procureurs des comptes, qui ne cachent pas leur présence ni la justifie. Cependant, les premiers, même s'ils travaillent avec elles dans les faits, ne les accueillent pas au sein de leur organisation professionnelle, leur interdisant par là une reconnaissance de leur savoir-faire. Ce protectionnisme des Métiers, qui s'observe aussi à l'égard des jeunes dont le père n'est pas membre ou des étrangers, ferme définitivement tout espoir pour les femmes de se faire accepter comme une des leurs.

71

Abreviaturas

ACG	Arxiu de la Catedral de Girona
ADG	Arxiu Diocesà de Girona.
AHMG	Arxiu Històric Municipal de Girona
AHPG	Arxiu Històric Provincial de Girona

Bibliographie

- ARGILÉS ALUJA, Maria Caterina (1993), *Preus i salaris a la Lleida dels segles XIV i XV segons els llibres d'obra de la seu*, Lleida.
- BEGHIN, Cécile (1996), « Donneuses d'ouvrages, apprenties et salariées aux XIV^e et XV^e siècles dans les sociétés urbaines languedociennes », *CLIO. Métiers, Corporations, Syndicalisme*, 3, pp. 1-15 <<http://clio.revues.org/index461.html>>

- BERNARDI, Philippe (1993), « Pour une étude du rôle des femmes dans le bâtiment au Moyen Âge », *Provence Historique*, 173, pp. 267-278.
- BERNARDI, Philippe (1996), « Relations familiales et rapport professionnels chez les artisans du bâtiment en Provence à la fin du Moyen Âge », *Medievales*, 30, pp. 55-68.
- BERTINI, Ferruccio, CARDINI, Franco, FUMAGALLI BEONI BROCCIERI, Mariateresa, LEONARDI, Claudio (1991), *La mujer medieval*, Madrid.
- CONTRERAS JIMÉNEZ, María Eugenia (1988), « La mujer trabajadora en los fueros castellano-leoneses » dans Cristina SEGURA GRAÍÑO, Ángela MUÑOZ FERNÁNDEZ (éd.), *El trabajo de las mujeres en la Edad Media hispana*, Madrid, pp. 99-112.
- CUENCA PRAT, Beatriz, CHAMORRO TRENADO, Miquel Àngel (2005), « El rol femenino en la construcción medieval. La iglesia de San Felix de Girona » dans *Actas del Cuarto Congreso Nacional de Historia de la Construcción*, Cadix, pp. 307-315.
- CUVILLIER, Jean-Pierre (1969), « La population catalane au xiv^e siècle : comportements sociaux et niveaux de vie d'après les actes privés », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, t. V, pp. 159-187.
- FURIÓ, Antoni (1998), « Les deux sexes ou l'imaginaire du Mâle Moyen Âge (Espagne) », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, 8, pp. 1-14 <<http://clio.revues.org/index317.html>>
- KLAPISCH-ZUBER, Cristina [dir.] (1992), *Historia de las mujeres en occidente*, t. II, *La Edad Media*, Madrid.
- PERNOUD, Régine (1982), *La femme au temps des cathédrales*, Paris.
- PERNOUD, Régine (1995), *Christine de Pisan*, Paris.
- RÁBADE OBRADÓ, María del Pilar (1988), « La mujer trabajadora en los ordenamientos de Cortes 1258-1505 » dans Cristina SEGURA GRAÍÑO, Ángela MUÑOZ FERNÁNDEZ (éd.), *El trabajo de las mujeres en la Edad Media hispana*, Madrid, pp. 113-140.
- ROUX, Simone (1996), « Les femmes dans les métiers parisiens : xiii^e-xv^e siècles », *CLIO. Métiers, Corporations, Syndicalisme*, 3, pp. 1-12 <<http://clio.revues.org/index460.html>>
- SEGURA GRAÍÑO, Cristina (1988), « Posibilidades jurídicas de las mujeres para acceder al trabajo » dans Cristina SEGURA GRAÍÑO, Ángela MUÑOZ FERNÁNDEZ (éd.), *El trabajo de las mujeres en la Edad Media hispana*, Madrid, pp. 15-26.
- VICTOR, Sandrine (2008), *La construction et les métiers de la construction à Gérone au xv^e siècle*, Toulouse.
- VINYOLES VIDAL, Teresa (2005), *Història de les dones a la Catalunya medieval*, Lleida.
- WADE LABARGE, Margaret (1988), *La mujer en la Edad Media*, Madrid.

MOTS-CLÉS

CATALOGNE, CATHÉDRALE, CHANTIER, FEMMES, MOYEN-ÂGE, TRAVAIL FÉMININ.